

DEC151967DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Castoldi, correspondant pour la protection des données

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC152290DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président ;

Vu la décision DEC151966DAJ portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de correspondant pour la protection des données, responsable du service du CIL du CNRS ;

Vu la décision n° DEC152292 DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de directrice des affaires juridiques ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Nicolas Castoldi, correspondant pour la protection des données, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment ceux relatifs aux fonctions de correspondant informatique et libertés.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, délégation est donnée à Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, les actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

décembre 2015

Fait à Paris, le 1^{er}

Alain Fuchs